



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Spécialité
« solier »
de mention complémentaire
niveau 3**

SOMMAIRE

ANNEXE I	<u>Présentation synthétique du référentiel du diplôme</u>
ANNEXE II	<u>Référentiel des activités professionnelles</u>
ANNEXE III	<u>Référentiel de compétences</u>
ANNEXE IV	Référentiel d'évaluation
	IV.1 <u>Unités constitutives du diplôme</u>
	IV.2 <u>Règlement d'examen</u>
	IV.3 <u>Définition des épreuves</u>
ANNEXE V	<u>Périodes de formation en milieu professionnel</u>

Annexe I - Présentation synthétique du référentiel du diplôme

I.1. Présentation

Le titulaire de la spécialité « solier » de mention complémentaire (MC), niveau 3, met en œuvre des revêtements de sols souples, tels que textiles, linoléum, PVC, matériaux naturels, caoutchouc... Il assure le confort à la marche des usagers, en améliorant les performances acoustiques et thermiques des sols.

Il contribue à la sécurité des personnes en améliorant les circulations à travers l'accessibilité visuelle et sensorielle. Il participe à la décoration des espaces intérieurs.

I.2. Tableau de synthèse

Activités	Blocs de compétences	Unités
Pôle 1 ÉTUDES ET PRÉPARATION	Bloc n°1 – ÉTUDE ET PRÉPARATION D'UNE INTERVENTION Identifier les informations nécessaires à son intervention Déterminer l'outillage et les produits de mise en œuvre	Unité U1 ÉTUDE ET PRÉPARATION D'UNE INTERVENTION
Pôle 2 RÉALISATION	Bloc n°2 – REALISATION ET MISE EN ŒUVRE Organiser l'approvisionnement Sécuriser son intervention Réaliser le repli du chantier Préparer les supports Mettre en œuvre les revêtements Poser les accessoires, les éléments de finition	Unité U2 RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE
Pôle 3 COMMUNICATION	Bloc n°3 – COMPTE-RENDU D'INTERVENTION Échanger et rendre-compte oralement Compléter des documents	Unité U3 COMPTE-RENDU D'INTERVENTION

Annexe II - Référentiel des activités professionnelles

II.1. Insertion professionnelle visée

II.1.1. Secteurs d'activité

Le secteur d'activité principal concerne les entreprises artisanales de pose de revêtements de sols réparties sur tout le territoire national. Il regroupe également des structures du domaine de la finition.

Les entreprises mettent en œuvre des revêtements de sols en :

- Textile
- Fibre naturelle
- Linoléum
- Caoutchouc
- PVC
- Stratifié

Le solier intervient seul ou en équipe dans des bâtiments neufs, en rénovation ou en réhabilitation. Il peut être amené à intervenir sur site occupé.

II.1.2. Types d'emploi accessibles

Le titulaire de ce diplôme accède à un emploi de niveau II (ouvrier professionnel).

II.2. Description des activités professionnelles

II.2.1. Présentation des pôles d'activités

Pôles	Activités
PREPARATION DE SON INTERVENTION	Activité 1 - Préparation de son intervention
RÉALISATION	Activité 2.1 - Organisation de son intervention
	Activité 2.2 - Réalisation de travaux préparatoires
	Activité 2.3 - Mise en œuvre du revêtement
COMMUNICATION	Activité 3 - Relations avec les intervenants

II.2.2. Définition des activités professionnelles

Pôle 1 - ÉTUDE ET PRÉPARATION	
Activité 1 - PRÉPARATION DE SON INTERVENTION	
Tâches associées Analyse et exploitation des documents écrits et graphiques Sélection de l'outillage et des produits de mise en œuvre Quantification des produits de mise en œuvre	
Conditions d'exercice	Moyens et ressources Dossier technique (pièces graphiques et écrites) Maquette numérique du bâtiment Fiches de données de sécurité Notices et avis techniques produits et matériaux Notices du matériel, outillage PPSPS, plan de prévention, fiche d'accueil sécurité Plan d'installation de chantier (zone de stockage...) Classement QB UPEC Classement au feu Extraits normes et NF DTU Outils numériques
	Autonomie Seul ou sous la responsabilité de son responsable.
	Résultats attendus Les matériaux préconisés sont conformes au descriptif, au CCTP et au local de destination. Les matériaux sont prévus en quantité suffisante pour l'intervention. Les risques liés à son intervention sont identifiés et les mesures de prévention sont adaptées. Les contraintes d'intervention en co-activités sont prises en compte. Les outillages sont adaptés aux travaux à réaliser. Les durées d'intervention sont prises en compte. L'implantation ou le calepinage proposé est conforme aux règles de mise en œuvre. Le principe des 3RVE est appliqué.

Pôle 2 - RÉALISATION	
Activité 2.1 - ORGANISATION DE SON INTERVENTION	
Tâches associées	
Réception, vérification et stockage des approvisionnements	
Sécurisation de son poste de travail	
Repli du chantier	
Conditions d'exercice	Moyens et ressources
	Document unique des risques de l'entreprise
	Fiche d'intervention
	Descriptif de l'intervention
	Consignes écrites et orales
	Dossier technique
	Matériels de contrôle
	Normes et NF DTU
	Procédures de contrôle
	Modes opératoires de mise en œuvre
	Matériels et outillage nécessaires aux travaux préparatoires
	Matériel d'aide à la manutention
	Matériel et outillage de mise en œuvre
	Fiche de données de sécurité
	PPSPS, plan de prévention, fiche d'accueil sécurité
Équipement de protection individuelle et collective	
Autonomie	
Seul ou sous la responsabilité de son responsable	

Résultats attendus

Les approvisionnements sont vérifiés selon le bon de livraison/commande, les manques sont signalés.

Les dimensions des matériaux réceptionnés sont contrôlées et les non-conformités sont signalées.

Les matériaux sont stockés dans les locaux appropriés ; les conditions de stockage sont respectées.

Le matériel est vérifié et les dysfonctionnements sont signalés.

La mise en œuvre des protections collectives et individuelles garantit la santé et la sécurité de tous les intervenants.

L'état des lieux est réalisé avant la mise en place des protections.

L'environnement de travail est balisé pendant la durée d'intervention et son accès est restreint durant la phase de travail.

Les abords de la zone d'intervention sont protégés et préservés.

Pôle 2 - RÉALISATION	
Activité 2.2 - RÉALISATION DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES	
Tâches associées	
<p>Identification des supports</p> <p>Contrôle des supports</p> <p>Sécurisation de son poste de travail</p> <p>Préparation des supports</p>	
Conditions d'exercice	Moyens et ressources
	Document unique d'évaluation des risques de l'entreprise
	Fiche d'intervention
	Descriptif de l'intervention
	Consignes écrites et orales
	Dossier technique
	Matériels de contrôle
	Normes et NF DTU
	Procédures de contrôle
	Modes opératoires de mise en œuvre
Matériels et outillage aux travaux préparatoires	
Matériel d'aide à la manutention	
Matériel et outillage de mise en œuvre	
Fiche de données de sécurité	
PPSPS, plan de prévention, fiche d'accueil sécurité	
Équipement de protection individuelle et collective	
Autonomie	
Seul ou sous la responsabilité de son responsable	
Résultats attendus	
La nature du support est identifiée, les non-conformités sont relevées et transmises à la hiérarchie.	
La procédure de contrôle est appliquée et adaptée au support.	
Les éléments de finition à réemployer sont déposés, inventoriés et stockés.	
La préparation des supports est conforme aux normes en vigueur.	

Les produits utilisés sont adaptés et compatibles aux supports, aux matériaux.

Les produits sont appliqués en toute sécurité.

Les avis techniques des produits et matériaux sont respectés.

L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué.

Pôle 2 - RÉALISATION	
Activité 2.3 - MISE EN ŒUVRE DU REVÊTEMENT	
Tâches associées	
Réalisation des implantations, calepinages	
Mise en œuvre du revêtement*	
Sécurisation de son poste de travail	
<i>*à plat mais sans relevé de plinthe et sur escalier</i>	
Conditions d'exercice	Moyens et ressources
	Document unique des risques de l'entreprise
	Fiche d'intervention
	Descriptif de l'intervention
	Consignes écrites et orales
	Dossier technique
	Matériels de contrôle
	Classement QB UPEC
	Classement au feu
	Normes et NF DTU 53-12
	Procédures de contrôle
	Modes opératoires de mise en œuvre
	Matériels et outillage aux travaux préparatoires
	Matériel d'aide à la manutention
	Matériel et outillage de mise en œuvre
	Fiche de données de sécurité
PPSPS, plan de prévention, fiche d'accueil sécurité	
Équipement de protection individuelle et collective	
Autonomie	
Seul ou sous la responsabilité de son responsable	

Résultats attendus

L'implantation ou le calepinage est conforme au plan.

Le revêtement est mis en œuvre conformément aux règles de l'art en vigueur.

Les éléments de finition sont mis en place conformément aux préconisations techniques.

Des points de contrôle sont réalisés tout au long de la mise en œuvre.

Le site est nettoyé, rangé et les travaux prêts à être réceptionnés.

Le matériel et outillage sont nettoyés, vérifiés et stockés.

L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué.

Pôle 3 - COMMUNICATION	
Activité 3 - RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS	
Tâches associées	
Recueil des informations liées à son intervention	
Échange et diffusion des informations aux différents interlocuteurs	
Conditions d'exercice	Moyens et ressources Outils de communication numérique Descriptif de l'intervention Dossier technique (pièces graphiques et écrites) PPSPS, plan de prévention, fiche d'accueil sécurité Maquette numérique, schéma croquis... Consignes écrites et orales Catalogue produits fournisseur Bon de livraison, bon de commande
	Autonomie Seul ou sous la responsabilité de son responsable
	Résultats attendus Les consignes orales et/ou écrites, recueillies auprès de sa hiérarchie, sont mises en application. Les consignes de sécurité sont explicitées. Les contraintes et besoins exprimés par les autres intervenants ou usagers des locaux sont pris en compte. Les explications fournies par oral et/ou par écrit sont explicites et adaptées à l'interlocuteur. Le registre de langage, le vocabulaire technique et la terminologie sont adaptés à l'interlocuteur. Le comportement et l'attitude professionnelles reflètent l'image de l'entreprise. Les contraintes liées à son intervention sont transmises et explicitées au client et aux autres intervenants tout au long de l'intervention. Les informations liées à l'usage et à l'entretien sont transmises et explicitées au client et aux usagers. Les documents d'intervention sont complétés. Un compte-rendu d'intervention écrit et/ou oral est transmis au responsable hiérarchique de façon explicite et détaillée.

ANNEXE III - Référentiel de compétences

III.1. Définition des blocs de compétences

III.1.1. Liste des compétences

C01	IDENTIFIER LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À SON INTERVENTION
C02	DÉTERMINER L'OUTILLAGE ET LES PRODUITS DE MISE EN ŒUVRE
C03	ORGANISER L'APPROVISIONNEMENT
C04	SÉCURISER SON INTERVENTION
C05	RÉALISER LE REPLI DU CHANTIER
C06	PRÉPARER LES SUPPORTS
C07	METTRE EN ŒUVRE LES REVÊTEMENTS
C08	POSER LES ACCESSOIRES, LES ÉLÉMENTS DE FINITION
C09	ÉCHANGER ET RENDRE COMPTE ORALEMENT
C10	COMPLÉTER DES DOCUMENTS

III.2. Définition des compétences et connaissances associées

Chaque compétence mobilise des connaissances. Pour chaque connaissance, un niveau taxonomique est indiqué permettant de préciser les limites de connaissances attendues. Les niveaux taxonomiques utilisent une échelle à quatre niveaux :

- Niveau 1 : niveau d'information
- Niveau 2 : niveau d'expression
- Niveau 3 : niveau de la maîtrise d'outils
- Niveau 4 : niveau de maîtrise méthodologique

C01	IDENTIFIER LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À SON INTERVENTION	
Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :		
Analyse et exploitation des documents écrits et graphiques		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
Représentation et communication technique <ul style="list-style-type: none">- normes NF DTU 53-12- les classements et avis technique- les représentations graphiques- documents descriptif et quantitatif- plan de circulation- plannings, phasage des travaux- dossier technique amiante- compte-rendu de chantier		Niveau 1
Les matériaux et produits de mise en œuvre L'outillage du solier		Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence		
Les informations utiles à son intervention sont sélectionnées et exploitées Les consignes de sécurité du site d'intervention sont collectées et appliquées		

C02	DÉTERMINER L'OUTILLAGE ET LES PRODUITS DE MISE EN ŒUVRE	
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>Sélection de l'outillage et des produits de mise en œuvre</p> <p>Quantification des produits de mise en œuvre</p>		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
<p>Le matériel et l'outillage du solier</p> <ul style="list-style-type: none"> - les types - outil et matériel de contrôle (bombe à carbure, règles, réglet de mesure,...) - appareil de mesure (télémètre, humidimètre,...) - limites et règles d'utilisation <p>Les produits de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - consommation - conditionnements - les procédés de mise en œuvre 	<p>Niveau 2</p>	
Critères d'évaluation de la compétence		
<p>Le choix de l'outillage et des produits de mise en œuvre sont adaptés aux travaux à réaliser</p> <p>La quantité des produits de mise en œuvre et de matériel sont adaptés aux besoins du chantier</p>		

C03	ORGANISER L'APPROVISIONNEMENT	
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>Réception, vérification et stockage des approvisionnements</p> <p>Sécurisation de son poste de travail</p>		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
<p>Les conditions de stockage des produits</p> <p>Les matériels (moyens de manutention, mise en œuvre, implantation...)</p> <p>Les procédés de conditionnement</p> <p>Les gestes de commandement de manœuvre</p> <p>Les risques spécifiques : risques routiers</p>		Niveau 1
<p>Les produits et matériaux de mise en œuvre</p>		Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence		
<p>Les charges sont réparties équitablement sur l'ensemble du plateau du véhicule</p> <p>Le chargement est équilibré et stable</p> <p>Les gestes de commandement de manœuvre sont appliqués</p> <p>Les matériaux, en quantité et qualité, sont conformes au bon de commande et bon de livraison</p> <p>Les matériaux sont stockés dans le local réservé</p> <p>Les conditions de stockage des matériaux sont respectées</p> <p>L'acclimatation, le temps de repos des produits est pris en compte avant leur mise en œuvre</p> <p>La répartition des matériaux permet la mise en œuvre de manière optimale</p>		

C04	SÉCURISER SON INTERVENTION	
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>Sécurisation de son poste de travail</p>		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
<p>La prévention des risques professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs de la prévention des risques - Les documents de la prévention des risques - L'identification des dangers, l'analyse des risques 	Niveau 1	
<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures de prévention adaptées au métier - L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier - Les risques des agents chimiques et des poussières (CMR) - Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail <p>Les risques électriques</p>	Niveau 2	
Critères d'évaluation de la compétence		
<p>Les dangers sont identifiés de manière exhaustive et les principes de prévention sont appliqués</p> <p>L'installation du poste de travail garantit la sécurité et la protection de la santé tout au long de l'intervention</p> <p>Les EPI utilisés sont adaptés à la situation</p> <p>Les consignes de sécurité collective et individuelle sont respectées</p> <p>Les situations dangereuses persistantes ou imminentes sont identifiées et signalées à sa hiérarchie</p> <p>L'organisation du poste de travail est adaptée à l'avancement des travaux</p> <p>L'organisation du poste de travail permet de limiter les manutentions manuelles et les postures inconfortables</p> <p>La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué</p>		

C05	RÉALISER LE REPLI DU CHANTIER	
Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence : Sécuriser son intervention Repli du chantier		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
Les normes, NF-DTU et réglementations professionnelles - les exigences de l'ouvrage fini La gestion des déchets, circuits d'élimination et de nettoyage L'économie circulaire, la méthode 3RVE		Niveau 1
Critères d'évaluation de la compétence		
La zone d'intervention et ses abords sont laissés propres L'évacuation des déchets respectent les règles de tri, sécuritaires et environnementales Les retours des produits de mise en œuvre sont répertoriés en vue d'un stockage pour réutilisation ou recyclage Le matériel et l'outillage sont nettoyés, vérifiés, les dysfonctionnements sont communiqués à sa hiérarchie La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué		

C06	PRÉPARER LES SUPPORTS	
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>Identification des supports</p> <p>Contrôle des supports</p> <p>Réalisation des travaux préparatoires</p>		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
<p>Les supports</p> <p>Les différents types de support (neuf ou rénovation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à base de liants hydrauliques, anhydrite, à base de bois,... - Les caractéristiques physiques, mécaniques et chimiques - Les causes et conséquences des altérations des supports - Les différents contrôles ou méthodes de contrôles à effectuer sur les supports <p>Les différents types de produits de préparation (procédé barrière adhérent, sous-couche d'interposition, fixateur, ragréage, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques mécaniques et chimiques - Les procédés et opérations de mise en œuvre 	Niveau 2	
<p>Les normes</p> <p>Les différents contrôles</p>	Niveau 1	
Critères d'évaluation de la compétence		
<p>Les supports et leur nature sont identifiés</p> <p>La reconnaissance des supports respecte la procédure de contrôle et est conforme aux normes (cohésion, propreté, planéité, humidité, dureté...)</p> <p>Les travaux préparatoires sont définis</p> <p>Les travaux préparatoires sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur et permettent la mise en œuvre du revêtement</p> <p>Les produits ou systèmes utilisés sont compatibles</p> <p>Les éléments à réemployer sont déposés, inventoriés et stockés</p> <p>L'environnement et les zones à préserver sont protégés</p> <p>Les autocontrôles sont effectués et les corrections éventuelles sont réalisés</p>		

C07	METTRE EN ŒUVRE LES REVÊTEMENTS	
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>Réalisation des implantations, calepinages</p> <p>Mise en œuvre du revêtement</p>		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
<p>Les techniques d'implantation et de calepinage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de pose : en dalle (pose droite, diagonale...), en lame (à joints perdus, en tiers, chevrons, à bâton rompu...), en lé (avec ou sans incrustation) <p>Les revêtements de sol</p> <ul style="list-style-type: none"> - nature du revêtement (textiles, fibres naturelles, linoléum, caoutchouc, PVC...) - caractéristiques physiques, mécaniques, géométriques - les classements d'usage, classement au feu - les procédés de mise en œuvre (collé, libre, semi-libre...) <p>Les produits et techniques de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - les colles ou adhésifs (acryliques, bi-composante, sèches...) - les cordons de soudure - les traitements à froid - caractéristiques physiques, chimiques et mécaniques - les procédés et opérations de mise en œuvre 	Niveau 2	
<p>Les normes</p> <ul style="list-style-type: none"> - exigence vis-à-vis de l'ouvrage fini <p>Les différents types de documents de chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - bon de livraison, bon de commande, PV de réception, Règles d'entretien 	Niveau 1	
Critères d'évaluation de la compétence		
<p>L'implantation ou le calepinage respecte les données des plans, est conforme aux normes</p> <p>L'implantation ou le calepinage prend en compte le sens de pose du revêtement et minimise les pertes</p> <p>Le point de départ est situé, les axes sont tracés et l'équerrage est assuré</p> <p>L'application du mode de collage assure l'adhérence du revêtement</p> <p>La mise en œuvre du revêtement est conforme aux règles de pose</p> <p>Le traitement des joints est conforme aux principes de mise en œuvre</p> <p>L'environnement et les zones à préserver sont protégés</p> <p>Les autocontrôles sont effectués et les corrections éventuelles sont réalisés</p>		

C08	POSER LES ACCESSOIRES, LES ÉLÉMENTS DE FINITION	
Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence : Mise en œuvre du revêtement		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
Les matériaux et produits de la profession <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques physiques, mécaniques, chimiques - accessoires de finition (barre de seuil, couvre-joint, nez de marche ...) - accessoires d'accessibilité (PMR) - les procédés de mise en œuvre Les différents modes de fixations	Niveau 2	
Critères d'évaluation de la compétence		
Les accessoires et éléments de finition sont identifiés et mis en œuvre conformément aux préconisations techniques La fixation ou le collage de l'élément est optimal et assure un maintien dans la durée Les autocontrôles sont effectués et les corrections éventuelles sont réalisés		

C09	ÉCHANGER ET RENDRE COMPTE ORALEMENT	
Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence : Recueil des informations liées à son intervention Échange et diffusion des informations aux différents interlocuteurs		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
Les techniques de communication orales Les supports de communication Les outils numériques de communication Le langage technique du secteur d'activités		Niveau 1
Critères d'évaluation de la compétence		
Le bon interlocuteur est identifié Les consignes orales transmises sont prises en compte L'information transmise est conforme aux règles de l'entreprise Le contenu de l'échange est adapté à l'interlocuteur Le propos est clair, précis et concis Le comportement et l'attitude professionnelles reflètent l'image de l'entreprise		

C10	COMPLÉTER DES DOCUMENTS	
Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence : Recueil des informations liées à son intervention Échange et diffusion des informations aux différents interlocuteurs		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
Les techniques de communication écrites Les supports de communication Les outils numériques de communication Les documents de fin d'intervention		Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence		
La procédure de transmission des documents est respectée Les documents d'intervention sont adaptés, complétés et transmis au responsable hiérarchique Le document proposé est complété d'une manière lisible et exploitable La méthode de communication facilite la transmission et le traitement de l'information Les informations transmises sont en adéquation avec l'intervention Les explications permettent la prise en compte des règles de mise en service et d'entretien Les informations nécessaires à la levée des réserves sont signalées		

ANNEXE IV - Référentiel d'évaluation

IV.1. Unités constitutives du diplôme

UNITÉS	INTITULÉS
U 1	Étude et préparation d'une intervention
U 2	Réalisation et mise en oeuvre
U 3	Compte-rendu d'intervention

UNITÉS PROFESSIONNELLES U1- U2- U3

La définition du contenu des unités constitutives professionnelles (U1 – U2 – U3) a pour but de préciser pour chacune d'elles, les blocs de compétences visés dans un contexte professionnel donné, il s'agit à la fois :

- De permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (V.A.E.) ;
- D'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Compétences	Étude et préparation d'une intervention	Réalisation et mise en oeuvre	Compte- rendu d'intervention
	U1	U2	U3
C01 Identifier les informations nécessaires à son intervention	X		
C02 Déterminer l'outillage et les produits de mise en oeuvre	X		
C03 Organiser l'approvisionnement		X	
C04 Sécuriser son intervention		X	
C05 Réaliser le repli du chantier		X	
C06 Préparer les supports		X	
C07 Mettre en œuvre les revêtements		X	
C08 Poser les accessoires, les éléments de finition		X	
C09 Echanger et rendre-compte oralement			X
C10 Compléter des documents			X

IV.2. Règlement d'examen

Spécialité solier de mention complémentaire niveau 3	Scolaire (établissement public et privé sous contrat) Apprenti (CFA habilité ou en CFA porté par un EPL, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) Formation professionnelle continue (établissement public)	Scolaire (établissement privé hors contrat) Apprenti (CFA et section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé) Enseignement à distance Candidat individuel
---	--	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Mode	Durée
E1 : Étude et préparation d'une intervention	U1	3	CCF	Ponctuel écrit	2h
E2 : Réalisation et mise en œuvre	U2	6	CCF	Ponctuel pratique	14h
E3 : Compte-rendu d'intervention	U3	3	CCF	Ponctuel oral	30 minutes*

* 10 minutes de présentation devant un jury et 20 minutes d'entretien avec le jury

IV.3. Définition des épreuves

E1 - U1 : Étude et préparation d'une intervention

Coefficient 3

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. À partir d'un ensemble de documents, y compris sous forme numérique, décrivant un ouvrage ou partie d'ouvrage, le candidat procède à l'étude d'une intervention professionnelle de son métier.

Cette épreuve écrite porte sur les compétences suivantes :

C01 : Identifier les informations nécessaires à son intervention

C02 : Déterminer l'outillage et les produits de mise en œuvre

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la partie "critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences.

D'autres compétences peuvent être mobilisées mais ne sont pas évaluées au cours de l'épreuve.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur toutes les dimensions (savoirs, savoir-faire, attitudes) de la compétence et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

Contenu de l'épreuve

Pour cette épreuve E1, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives aux activités :

Activité 1 - Préparation de son intervention

Modes d'évaluation

Forme ponctuelle

L'épreuve se déroule sous la forme d'une épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures et permet aux examinateurs d'évaluer le niveau de maîtrise attendu de la compétence C01 et C02.

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen, établissement formant à la mention complémentaire « Serrurier », en salle ; chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- Une table pouvant accueillir des dossiers au format A3.
- Des moyens multimédia et numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

Documents supports de l'épreuve :

Le candidat est placé dans un environnement de travail composé d'un poste de travail et des équipements, logiciels et applications informatiques nécessaires à la résolution des problèmes techniques et dispose de toutes les données nécessaires formalisées au travers d'un dossier candidat. Ce dossier comporte les éléments suivants (disponible au format imprimé et/ou numérique) :

- D'un dossier technique (pièces écrites et graphiques) sous format numérique et/ou papier.
- D'un dossier sujet réponse et/ou des copies examen format EN.

Le dossier technique retenu pour cette évaluation est issu de chantiers réels et récents.

Le dossier candidat est accompagné d'un questionnaire qui permet d'orienter le travail du candidat. Sur la base de problèmes techniques à résoudre, les questions permettent de valider les critères d'évaluation associés aux compétences visées.

Le candidat est invité à prendre connaissance du dossier candidat et du questionnaire associé et à gérer son temps.

La notation de l'épreuve s'obtient à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. La ou les compétence(s) mobilisée(s) par le questionnaire sont repérée(s).

Contrôle en cours de formation

L'inspecteur de l'Éducation nationale en charge du diplôme et garant des exigences attendues, veille au bon déroulement de l'examen et plus particulièrement, en réunion académique ou inter académique, à la conformité des mises en situations retenues pour la certification. L'épreuve est organisée sous la responsabilité du chef de centre, chef d'établissement ou de son représentant.

L'évaluation prend en compte les différentes mises en situation professionnelle vécues par le candidat dans le cadre de la formation dispensée en centre de formation et dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel. Les mises en situation professionnelles permettent de contextualiser les compétences à acquérir et font l'objet d'une évaluation régulière.

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée dans le dernier trimestre de l'année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Commission d'évaluation

Une commission d'évaluation est réunie par le chef de centre ou son représentant au cours du dernier trimestre de formation. À cette commission, en tant que membres, est associée toute l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat dans sa dernière année de formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de la commission.

À l'issue de la réunion de la commission d'évaluation, le dossier est archivé avec la grille nationale d'évaluation dans le centre de formation et tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique selon la réglementation en vigueur.

Le chef de centre peut, par souci d'efficacité, permettre à la commission d'évaluation de traiter, au cours d'une seule séance, le positionnement de chaque candidat pour l'ensemble des épreuves professionnelles (E1, E2, E3).

La note est transmise aux services académiques compétents.

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la réalisation et la mise en œuvre d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage.

Cette épreuve pratique porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C03 : Organiser l'approvisionnement
- C04 : Sécuriser son intervention
- C05 : Réaliser le repli du chantier
- C06 : Préparer les supports
- C07 : Mettre en œuvre les revêtements
- C08 : Poser les accessoires, les éléments de finition*

*les revêtements sont posés à plat, sur escalier droit mais sans relevé de plinthe

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la partie "critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences.

D'autres compétences peuvent être mobilisées mais ne sont pas évaluées au cours de l'épreuve.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur toutes les dimensions (savoirs, savoir-faire, attitudes) de la compétence et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

Contenu de l'épreuve

Pour cette épreuve E2, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives aux activités :

- Activité 2.1** - Organisation de son intervention
- Activité 2.2** - Réalisation de travaux préparatoires
- Activité 2.3** - Mise en œuvre du revêtement

Modes d'évaluation**Forme ponctuelle**

L'épreuve se déroule sous la forme d'une épreuve ponctuelle pratique d'une durée de 14 heures et permet aux examinateurs d'évaluer le niveau de maîtrise attendu des compétences C03, C04, C05, C06, C07 et C08.

Le dossier support de l'évaluation se compose d'un dossier technique (pièces écrites et graphiques) sous format numérique et/ou papier.

L'épreuve se déroule sur une aire de travail adaptée à l'ouvrage et permet des activités liées à l'implantation et calepinage des revêtements, la préparation des supports, la mise en œuvre des revêtements et accessoires. Les matériels et matériaux mis à disposition du candidat sont à proximité de la zone d'intervention.

Le dossier technique retenu pour cette évaluation est issu de chantiers réels et récents.

Le dossier candidat est accompagné d'un questionnaire qui permet d'orienter le travail du candidat. Sur la base d'activités d'installation et/ou de maintenance à réaliser, les questions permettent de valider les critères d'évaluation des compétences visées.

Le candidat est invité à prendre connaissance du dossier candidat et du questionnaire associé et à gérer son temps.

La notation de l'épreuve s'obtient à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. La ou les compétence(s) mobilisée(s) par le questionnaire sont repérée(s).

Contrôle en cours de formation

L'inspecteur de l'Éducation nationale en charge du diplôme et garant des exigences attendues, veille au bon déroulement de l'examen et plus particulièrement, en réunion académique ou inter académique, à la conformité des mises en situations retenues pour la certification. L'épreuve est organisée sous la responsabilité du chef de centre, chef d'établissement ou de son représentant.

L'évaluation prend en compte les différentes mises en situation professionnelle vécues par le candidat dans le cadre de la formation dispensée en centre de formation et dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel. Les mises en situation professionnelles permettent de contextualiser les compétences à acquérir et font l'objet d'une évaluation régulière.

L'épreuve est évaluée à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale importance, organisées par l'établissement de formation. L'une des situations d'évaluation a lieu dans l'établissement de formation, l'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise. L'établissement veille à la complémentarité des situations d'évaluation.

Les situations sont réalisées à partir du dernier trimestre de l'année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Commission d'évaluation

Une commission d'évaluation est réunie par le chef de centre ou son représentant au cours du dernier trimestre de formation. À cette commission, en tant que membres, est associée toute l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat dans sa dernière année de formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de la commission.

À l'issue de la réunion de la commission d'évaluation, le dossier est archivé avec la grille nationale d'évaluation dans le centre de formation et tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique selon la réglementation en vigueur.

Le chef de centre peut, par souci d'efficacité, permettre à la commission d'évaluation de traiter, au cours d'une seule séance, le positionnement de chaque candidat pour l'ensemble des épreuves professionnelles (E1, E2, E3).

La note est transmise aux services académiques compétents.

E3 - U3 : Compte-rendu d'intervention

Coefficient 3

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer particulièrement l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances sur une activité réelle et à développer son esprit critique sur ce qui a été réalisé.

Cette épreuve orale porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C09 : Échanger et rendre compte oralement

C10 : Compléter des documents

Contenu de l'épreuve

Pour cette épreuve **E3**, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives aux activités :

Activité 3 - Relations avec les intervenants

Le candidat doit rendre compte de son activité en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale. Le dossier présente les réalisations d'ouvrages effectuées par le candidat en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel.

L'épreuve s'appuie sur les activités menées en entreprise par le candidat :

- Description succincte de l'ensemble des activités exercées en entreprise
- Description détaillée d'une activité en particulier, issue d'une intervention qui précise :
 - Le descriptif de l'intervention
 - Les moyens matériels et fournitures mis en œuvre
 - Les modes opératoires utilisés
 - Le contrôle de la qualité des travaux et des ouvrages
 - Le déroulement du repliement du chantier.
 - Le bilan final de l'intervention

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation des compétences sont indiqués dans la partie « critères d'évaluation de la compétence » du référentiel de compétences.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

Évaluation par épreuve orale : épreuve orale d'une durée de 30 minutes

Le support de l'épreuve est un rapport des activités conduites en milieu professionnel durant la formation du candidat.

Le candidat rédige, à titre individuel, un rapport d'une vingtaine de pages en dehors des annexes.

L'évaluation s'appuie sur une présentation orale devant un jury composé de deux enseignants, dont un enseignant de la spécialité et d'un professionnel du secteur d'activités. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

Lors de la présentation orale du dossier, il appartiendra au candidat de choisir la stratégie de présentation.

Il pourra utiliser les moyens numériques de communication adaptés mis à sa disposition (ordinateur, vidéo projecteur, tableau blanc...).

En l'absence de rapport d'activité, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

L'exposé, de dix minutes, au cours duquel le candidat n'est pas interrompu, est suivi d'un entretien de vingt minutes.

Évaluation ponctuelle : exposé (10 min max) et entretien (20 min).

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue dans l'établissement, en fin de formation, à l'occasion d'une situation organisée dans le cadre des activités habituelles de formation.

ANNEXE V - Périodes de Formation en Milieu Professionnel

V.1. OBJECTIFS DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont des phases déterminantes dans l'acquisition des compétences, connaissances et attitudes professionnelles de la spécialité du diplôme. Toutes les activités et les tâches associées, définies dans le référentiel d'activités professionnelles de la spécialité du diplôme peuvent être appréhendées lors des périodes de formation en milieu professionnel. Elles doivent complémentaires à la formation dispensée en établissement de formation.

Ces dernières doivent permettre au futur diplômé :

- de participer aux activités de l'entreprise et d'utiliser l'outillage, les matériels et les équipements professionnels ;
- d'appréhender la réalité de l'environnement économique, technique et humain de l'entreprise ;
- de prendre conscience du rôle de tous les acteurs et de tous les services de l'entreprise.

V.2. ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes de formation en milieu professionnel peuvent se dérouler dans plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles. La personne référente dans l'organisation d'accueil contribue à la formation du stagiaire en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, qui veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'établissement de formation et la structure d'accueil.

Chaque période de PFMP donne lieu, à l'occasion d'une visite dans l'organisation d'accueil, à l'élaboration d'un bilan individuel établi conjointement par la personne tutrice et les membres de l'équipe pédagogique. Ce bilan indique la nature des activités réalisées en lien avec les compétences visées et négociées entre l'établissement de formation et l'organisation d'accueil. Il précise également la maîtrise atteinte des compétences visées.

Voie scolaire

Les périodes de formation en milieu professionnel répondent au cadre réglementaire du code de l'éducation, articles D.124-1 à D.124-9 modifiés et la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 parue au BOEN n° 13 du 31 mars 2016.

La durée de la PFMP est fixée à 14 semaines.

La PFMP est requise même en cas de préparation à distance.

Si un prolongement sur la période de vacances scolaires est nécessaire, la convention avec la structure d'accueil en précise les modalités notamment celles relatives au suivi.

Si la PFMP se déroule à l'étranger, la convention pourra être adaptée pour tenir compte des contraintes imposées par la législation du pays d'accueil.

Le rythme de l'alternance et le choix des dates des périodes de PFMP relèvent de l'autonomie des établissements et tiennent compte des contraintes du ou des milieux professionnels d'accueil des élèves.

La formation dispensée en milieu professionnel se déroule sous la responsabilité du chef d'établissement sur la base d'une convention, établie entre l'établissement d'enseignement et la structure d'accueil (convention-type, voir circulaire n° 2016-053).

Une annexe pédagogique de la convention est établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) tuteur(s) : modes de relations à établir, types d'activités, objectifs et contenus de formation.

La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. L'élève peut participer à cette recherche.

Pendant toute la durée de la PFMP, la présence continue du stagiaire -qui conserve la qualité d'élève- est requise dans l'organisme d'accueil.

Pour chaque PFMP, le tuteur de la structure d'accueil, accompagne le stagiaire pour appréhender, mettre en œuvre et analyser les situations de travail rencontrées. Afin d'en garantir le caractère formateur, la PFMP est placée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Celle-ci définit les objectifs de la PFMP et sa mise en place, assure son suivi ainsi que l'exploitation qui en est faite et explicite aux responsables des structures d'accueil les objectifs, et plus particulièrement les compétences, que la PFMP vise à développer.

Chaque période de PFMP donne lieu, à l'occasion d'une visite dans la structure d'accueil, à l'élaboration d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur de l'organisme d'accueil et un ou des membres de l'équipe pédagogique. Ce bilan indique la nature des activités réalisées en lien avec les compétences visées et négociées entre l'établissement de formation et la structure d'accueil.

En fin de PFMP, une attestation professionnelle est remise au stagiaire par le responsable de la structure d'accueil. Elle permet de vérifier la conformité réglementaire de la formation en milieu professionnel en précisant au minimum les dates et la durée de la PFMP.

Voie de l'apprentissage

La formation en milieu professionnel se déroule conformément aux dispositions du code du travail, dans le cadre de l'alternance propre au contrat d'apprentissage. Les dispositions du code du travail complètent les dispositions de l'article D. 3337-145 du code de l'éducation.

Cette formation s'articule avec la formation dispensée dans un centre de formation d'apprentis pour permettre l'acquisition des compétences définies dans le diplôme.

Chaque visite dans l'entreprise donne lieu à l'élaboration d'un bilan individuel établi conjointement par le maître d'apprentissage et un ou des membres de l'équipe pédagogique.

Ce bilan indique la nature des activités réalisées en lien avec les compétences visées et négociées entre le centre de formation et l'entreprise. Afin d'assurer une cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs des différentes périodes au moyen d'un document de liaison, et plus particulièrement de leur importance dans les épreuves certificatives du diplôme.

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur dans le code du travail. Si les diverses activités de la formation ne peuvent être réalisées dans l'entreprise, l'article R. 6223 -10 du code du travail doit être mis en œuvre (cf. accueil de l'apprenti dans d'autres entreprises que celle qui l'emploie).

Pour les apprentis, les attestations de formation en milieu professionnel sont remplacées par un certificat de travail de l'employeur confirmant le statut du candidat comme apprenti dans son entreprise ou organisme.

Voie de la formation professionnelle continue

1. Candidat en situation de première formation pour ce diplôme ou en reconversion :

La durée de formation en milieu professionnel est de : 14 semaines.

Elle s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le cadre de la formation professionnelle continue par chaque organisme de formation.

Le stagiaire peut effectuer sa préparation dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier tel qu'un contrat de professionnalisation. Dans ce cas, la durée de formation en milieu professionnel est incluse dans la période de formation dispensée en milieu professionnel où s'effectue le contrat si les activités exercées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

A l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel, une attestation de présence doit être renseignée par l'organisme de formation et signée par son responsable. Elle précise la période, la structure d'accueil et le nombre de semaines effectuées.

2. Candidat en situation de perfectionnement :

Le candidat doit avoir exercé des activités relevant du secteur professionnel de la mention complémentaire, en tant que salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou les a exercées à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

L'attestation de formation en milieu professionnel est remplacée par un ou plusieurs certificats de travail

Positionnement

Pour les candidats positionnés par décision du recteur la durée minimale de la période en milieu professionnel est de 8 semaines pour les candidats de la voie scolaire (articles D. 337-146 du code de l'éducation).

Un candidat de la formation professionnelle continue peut être dispensé de PFMP s'il justifie d'au moins six mois d'activité professionnelle dans le secteur d'activité visé par le diplôme.

Candidats se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Le candidat n'effectue pas de stage, mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant à la finalité de la mention complémentaire à l'examen de laquelle il s'inscrit.

Le candidat produit ses certificats de travail pour l'inscription à l'examen.